

Tarifs, application du quotient familial et du taux d'effort
(DCM du 30/05/2016 et du 2/03/2023)

Dans le cadre de la convention de financement signée avec la CAF, une politique tarifaire modulée selon les revenus des familles est mise en place.

Le prix des prestations est calculé en fonction du Quotient Familial sur une échelle comprise entre le Quotient familial minimum fixé à 500 et le Quotient familial Maximum fixé à 1 000 et entre un prix plancher et un prix plafond. En dessous du Quotient familial minimum le tarif minimum est appliqué et au-dessus du Quotient familial Maximum, c'est le tarif maximum.

Entre ces deux quotients, la tarification selon un taux d'effort s'applique. Elle est fondée sur les ressources des familles en établissant la facturation sur le principe de la linéarité supprimant ainsi les effets de seuil.

Calcul du Quotient Familial :

- présentation de la feuille d'imposition
- prise en compte des revenus annuels sans aucune déduction (revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition)
- division par le nombre de parts (figurant sur ce même avis)
- division par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel

	Maizières-lès-Metz	Extérieurs
Petit déjeuner	1.50 € à 2.00 €	2.00 € à 2.50 €
Matin : activités + goûter	4.00 € à 6.00 €	6.00 € à 8.00 €
Repas	4.15 € à 5.45 €	5.45 € à 6.75 €
Après-midi : activités + goûter	4.00 € à 6.00 €	6.00 € à 8.00 €
Pause méridienne si fourniture panier repas (PAI)	1.50 € à 2.80 €	2.80 € à 4.10 €



Extrait du projet éducatif et pédagogique :

- "Prendre en compte les besoins et les attentes des enfants en tenant compte de leur évolution biologique et psychologique."
- "Acquérir des connaissances nouvelles, faire de nouvelles expériences et ainsi avoir des compétences de plus en plus nombreuses."
- "Aider les enfants à devenir des personnes responsables et libres dans leurs choix, dans leurs loisirs et plus tard dans leur vie d'adulte."
- "Prendre en compte les différences humaines et sociales."
- "Favoriser le dialogue avec les enfants au travers d'activités ou de discussions afin d'aborder des sujets d'actualité."

Ville de Maizières-lès-Metz
S.P.E. Service Périscolaire et Extrascolaire
7 rue Henri de Bonnegarde
57282 MAIZIERES-LES-METZ CEDEX

Tél : 03 87 80 11 76
periscolaire@maizieres-les-metz.fr
www.ville-maizieres-les-metz.fr

Horaires d'accueil du public :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h
- Lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

La caisse d'allocations familiales soutient la ville de Maizières-lès-Metz par le biais de la convention territoriale globale (CTG).



Maizières
lès-Metz



Thèmes des activités périscolaires et programme des Mercredis - Loisirs

Du 24 février au 4 avril 2025



Inscriptions et/ou modifications:

- × par Internet au plus tard le jeudi pour la semaine suivante
- × par écrit au secrétariat au plus tard le jeudi avant 17h pour la semaine suivante

Thèmes des semaines et activités des mercredis

Programme prévisionnel susceptible d'être modifié

Au programme des mercredis :
des ateliers cuisine, des activités manuelles,
de découverte, sportives, motrices, des jeux,
et les malles aux histoires à la médiathèque.

Du 24 février au 7 mars
"Carnavals d'ici et d'ailleurs"

On se déguise, on défile,
on fait des beignets, ...



Du 10 au 21 mars
"Le printemps arrive !"

Des activités "nature"
avec les beaux jours
qui reviennent ...



Du 24 mars au 4 avril
"Les dinosaures sont de retour ..."

A la recherche
des animaux disparus,
au boulot les archéologues, ...



Inscriptions pour les vacances de printemps
du 3 au 14 mars 2025.

1^{ère} période d'inscriptions (du 3 au 7/03) réservée aux Maiziérois dans la limite des places disponibles, aux enfants fréquentant l'accueil périscolaire et aux personnes travaillant sur la ville de Maizières-lès-Metz.

2^{ème} période d'inscriptions (du 10 au 14/03) ouverte à tous dans la limite des places disponibles.